

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUILLET 2018

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.
Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr
Robert TUMU : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20.
- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.
- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :
 - prendre contact **six mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
 - suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).
- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :
 - les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
 - deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
 - renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.
- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :
Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.
- ❑ Préparer la célébration de funérailles :
Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.
Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Profession de Foi :
M. Vincent FRECHIN – 03.89.40.51 62
- Service de l'Evangile auprès des malades
Mme MARTIN (03 89 40 51 07) ou Mme REDERSTORFF
(03 89 25 82 13)
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2018) :

- Vendredi 06.07.2018 : 18 H 00 Messe
- Vendredi 20.07.2018 : 18 H 00 Messe
- Samedi 28.07.2018 : 18 H 00 Messe *Chapelle Ste Affre intentions :*

CATINEAUX Jean-Paul et Raymonde

DOEBELIN Claire et son fils Pierre

GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY – ROBICHON Jean et GREE Jean

GRAFF Pierre

GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants

GUR Joseph, Joséphine et Alfred

HARTMANN Eugène et Maria née GSCHWIND

MEYER Louis

PFLIEGER Lucien, Marie-Thérèse, Marcel et Michaël

ROLIER Serge et Louise née GSCHWIND et leur fils François

TROXLER Joseph

WALCH François

ZIMMERMANN Edmond et Georgette

- Durant le mois de juillet 2018 sont invités à servir à l'Autel :

Le 29.07

à 18 H 00

Tous les servants d'autel disponibles.

Lors de la messe seront bénis les « Gleckhampfalas », confectionnés et distribués gratuitement par les servants d'autel de Hirtzbach.

2. Visites guidées du village

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les **mardis 17 juillet et 14 août 2018 à partir de 14 h 00** (départ place de la Mairie).

3. Concours interne des maisons fleuries

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2018 et la première d'août 2018.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2017 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2019 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

4. Distribution du courrier postal

Stéphanie, notre sympathique et dynamique factrice assure au quotidien l'acheminement du courrier avec la conscience professionnelle qu'on lui connaît.

Comme nous tous, elle a vu arriver les changements liés au nouveau mode de collecte et de gestion des déchets qui, pour sa mission du mardi, constituent un nouveau challenge et, certaines semaines, un véritable parcours du combattant...

Aussi compte-t-elle sur la bienveillance et la compréhension des habitants pour lui faciliter au maximum l'accès aux boîtes aux lettres, en évitant de les encombrer de bacs et sacs à déchets, le mardi.

Stéphanie vous en remercie sincèrement d'avance.

5. Fête de Rues

La 38^{ème} fête des rues battra son plein les **04 et 05 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent “subir” ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 04.08.2018, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de la retraite aux flambeaux qui animera la partie haute du village de 22 heures à 23 heures (soit juste avant le feu d'artifice) le samedi 04 août, la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

6. Opération Brioches – recherche de bénévoles

L'APEI de HIRSINGUE engagera, au mois de septembre prochain, sa 32^{ème} « Opération Brioches » consacrée à l'amélioration constante des conditions d'hébergement des personnes handicapées accueillies au Foyer Jean CUENY.

Le succès de cette opération ponctuelle qui se déroule sur une semaine repose essentiellement sur les bénévoles assurant la vente des brioches au porte-à-porte.

Aussi l'APEI lance-t-elle un appel aux personnes disponibles du village qui accepteraient d'offrir un peu de leur temps pour renforcer et redynamiser l'équipe investie de cette noble mission.

Contact : Mme Marthe MUNCK, coordinatrice de l'opération à HIRTZBACH (Tél. : 03.89.40.21.79).

7. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligation leur application.

Notre Commune qui traite quotidiennement de nombreuses données personnelles n'échappe pas à cette règle. Le Conseil Municipal, réuni le 22 mai 2018 a décidé de confier à un organisme extérieur une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et Libertés et au RGPD.

Les informations à caractère personnel contenues dans le présent bulletin communal sont concernées par ces nouvelles dispositions et feront l'objet d'une mise en conformité, dans le cadre de cette mission.

A cet égard, et bien que le présent bulletin n'ait d'autre finalité et prétention que de communiquer des informations utiles à nos concitoyens, il convient de rappeler que tout un chacun a droit au respect de la vie privée et dispose d'un droit d'opposition, de rectification et de suppression sur simple demande de sa part, s'il ne souhaite pas voir son nom y figurer (rubriques état civil et grands anniversaires notamment).

8. Plan canicule

Comme chaque année dans le cadre du plan canicule et au regard des épisodes de forte chaleur enregistrés en 2017, le ministère de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

L'ensemble des moyens permettant de se protéger efficacement en cas de hausse importante des températures sont regroupés dans des brochures et dépliants consultables et téléchargeables sur le site [santepublique.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp) : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp>

9. Communiqué de Santé publique France

La France s'est dotée depuis le 1^{er} mai 2016 d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique.

Cette agence a pour mission de protéger efficacement la santé des populations : veille et surveillance épidémiologiques, prévention et préparation à l'urgence sanitaire, création et diffusion d'outils d'intervention destinés à promouvoir la santé.

Une campagne d'information et les documents suivants sont disponibles sur le site internet « inpes.santepubliquefrance.fr »

- dépliant « Maladie de Lyme » ;
- prévention de la borréliose de Lyme ;
- affiche voyageurs 'Vous partez » destinée à informer les voyageurs se rendant dans une zone d'endémie sur les gestes de prévention contre les piqûres de moustiques ;
- affiche voyageurs « Vous revenez » qui alerte les voyageurs sur la conduite à tenir devant l'apparition de symptômes au retour d'une zone d'endémie ;
- dépliant pour les voyageurs en partance pour des zones où sévissent des maladies à transmission vectorielle.

10. Carte européenne d'Assurance Maladie

Vous allez voyager en Europe...

Pensez à demander votre carte européenne d'Assurance Maladie, grâce à laquelle vous êtes couverts et vos frais médicaux pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Comment l'obtenir ?

2 à 3 semaines avant votre départ, faites-en la demande en ligne sur le site www.ameli.fr, pour tous les membres de votre famille. La carte reste valable 2 ans.

Si votre départ est imminent, vous pouvez télécharger le certificat provisoire de remplacement de la CEAM, valable immédiatement et pour une durée de 3 mois (il atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte).

Attention ! Il convient au préalable de vous inscrire sur le site [ameli.fr](http://www.ameli.fr) pour pouvoir accéder à votre compte personnel (très pratique, il vous permet entre autre de visualiser vos relevés de remboursement de frais de soins et d'échanger directement avec la CPAM).

11. Profitez de votre piscine en toute tranquillité (RAPPEL)

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/securete-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

12. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère (RAPPEL)

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet : www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

13. Entretien devant les propriétés (RAPPEL)

La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

14. Feux et bruits (RAPPEL)

Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts », rendue plus accessible et fonctionnelle d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

Quant aux bruits en tous genres provenant de l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, sachons faire preuve de savoir-vivre, de tolérance et de bon sens à l'égard d'autrui, en évitant toute utilisation de machine passé 21 heures et, cela va de soi, **le dimanche et les jours fériés.**

Et rappelons encore aux adolescents combien le bruit de leur deux-roues motorisé est difficilement supportable, surtout le soir passé 21 heures lorsque le repos et la tranquillité deviennent un droit légitime et méritoire pour les citoyens, après une journée bien remplie !

Les chiens aboyeurs font également partie du lot et fréquentes sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard...

- ❑ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux !

15. Cambriolages (RAPPEL)

L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B. : pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

16. Remerciements

- ❑ Ginette et Gérard MUNCK ont été touchés par les nombreuses marques d'amitié et de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leurs Noces d'Or.

Ils remercient en particulier M. le Maire et ses adjoints, venus les honorer à domicile et toutes les personnes présentes lors de la belle célébration du 19 mai à ILLFURTH.

- ❑ François et Marie-Rose HEINIS remercient sincèrement M. le Maire et ses adjoints, M. le Député Jean-Luc REITZER, la délégation du Crédit Mutuel, leurs amis et voisins à l'occasion de leurs Noces d'Or.
- ❑ Angélique remercie du fond du cœur toutes les personnes qui se sont associées à sa peine, lui ont adressé des messages et témoignages de compassion et ont accompagné son cher papa, Mario DONISCHAL à sa dernière demeure. Elle exprime en particulier sa gratitude à M. le Curé doyen Vincent FRECHIN, pour ses paroles d'espérance et de réconfort.

17. Etat civil

☐ Naissances

- Le 26 mai 2018 à ALTKIRCH est né Malone qui fait la joie de ses parents, Adrien CARDOT et Sabrina THORR et de son frère Zacharie, demeurant ensemble 6 rue du Réservoir ;
- Le 28 mai 2018 à MULHOUSE est né Ayron qui fait la joie de ses parents Jonathan GROELL et Lisa METZLER et de sa sœur Adénya, demeurant ensemble 33C rue du 21 Novembre.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

☐ Mariages

Le 23 mai 2018 à HIRTZBACH se sont unis civilement Marc GARDA et Claudine BACH. Le couple a élu domicile au N°20 rue du Réservoir.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur !

☐ Décès

Le 05 juin 2018 à MULHOUSE nous a quittés Alain JACQUIAU, dans sa 69^{ème} année. Il était président de l'Association pour la Restauration de l'Orgue.

18. Les grands anniversaires du mois de juillet 2018

65 ans :	M.	BRUAT	Jean-Claude
	Mme	GRAFF	Germaine
66 ans :	M.	ZIMMERMANN	Fernand
67 ans :	Mme	RUEFF	Andrée née MEYER
68 ans :	M.	LEHMANN	Gilbert
69 ans :	M.	HERMANN	Claude
70 ans :	Mme	SCHMITT	Claire née MOLL
	Mme	LIDOLF	Geneviève née FIRMANN
71 ans :	M.	SCHWOEHRER	François
	Mme	OJEDA	Yvette née FOUILLET
76 ans :	M.	DRIUSSO	Pier Giorgio
77 ans :	M.	GRATZ	Eugène
78 ans :	Mme	WADEL	Monique née SCHNOEBELEN
80 ans :	M.	FILIPPUTTI	Giovanni
84 ans :	Mme	HARTMANN	Claire née BRAND
86 ans :	Mme	TROXLER	Monique née HEYER
87 ans :	M.	PFLIEGER	Roger

88 ans : M. MULLER René
M. BONNECHERE Jean-Pierre
89 ans : M. FEDERSPIEL Raymond
Mme DURTSCHER Marie née ZURBACH

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	